

25 AVRIL

Directeur : Alain ALCOUFFE

Que s'est-il passé ? (En guise d'Editorial)

Les derniers événements ont clairement montré comment un mouvement — même s'il est issu d'un milieu tel que les étudiants qui n'ont pas un rôle déterminant dans la société — peut profiter d'une période de faiblesse ou de récession (chômage, etc.) du capitalisme pour engager une lutte qui déséquilibre complètement le jeu politique du pays, qui fait reculer le pouvoir et qui joue le rôle de détonateur, ouvrant des perspectives d'action aux secteurs les plus importants de la population.

Ce n'est pas parce que les étudiants se sont mis « au service du peuple », en se contentant de populariser les revendications des travailleurs (c'est-à-dire les revendications des centrales syndicales) que la crise actuelle a pu éclater. C'est parce que, sur leurs propres objectifs et suivant leurs propres formules d'action, qui dépassaient largement les actions politiques ou revendicatives traditionnelles, ils ont com-

mencé seuls une lutte qui a pu rapidement entraîner des non-étudiants (enseignants, chômeurs, jeunes ouvriers), pour enfin aboutir à la grève générale que les syndicats furent obligés de suivre.

Nous avons déjà assez insisté dans le passé sur l'ampleur du mouvement : plus de 10 millions de grévistes (la moitié du pays avec les familles) ne menaient pas uniquement des luttes pour de simples revendications professionnelles. Les grèves n'étaient pas, malgré les réticences de certains syndicats, une simple juxtaposition de luttes sectorielles, mais une remise en cause du régime gaulliste et du système capitaliste. Le problème de la prise du pouvoir était à l'ordre du jour : non un pouvoir parlementaire bidon, mais un véritable pouvoir dans la rue, dans les faes, dans les usines (cf. article sur la dualité de pouvoir). Là encore, le mouvement étudiant et les militants ouvriers qui l'avaient rejoint ont joué un rôle autonome : en menant des campagnes d'explication politique, en organisant des manifestations qui débordaient largement le cadre du milieu étudiant, en posant dans la pratique, là où il le pouvait, la question du pouvoir (comités d'action révolutionnaire).

VERS LE RETOUR A LA VIE « NORMALE »

Le mouvement était déjà freiné et ramené à des luttes revendicatives quand le pouvoir gaulliste passa à l'offensive : création « des comités d'action civique », chantage à la guerre civile, dissolution de l'assemblée nationale et promesse de nouvelles élections. Bien sûr, pour que les élections puissent avoir lieu, il fallait que « l'ordre » revienne — c'est-à-dire que cessent les grèves —. Le danger de fascisation du pays était réel : l'épreuve de force était engagée, le gouvernement jouait sa dernière carte. Pour les organisations ouvrières, la tentative était claire : ou accepter la règle du jeu gaulliste, ou refuser le chantage et durcir les luttes pour les mener à leur aboutissement logique : la prise du pouvoir par les travailleurs. Pourtant, ce fut la première solution qui fut adoptée, en acceptant la légalité bourgeoise et la perspective des élections.

Cela nous semble lourd de conséquences, pour que les élections se déroulent dans « l'ordre », il faut briser le front de grève et négocier secteur par secteur, rejeter la solution politique aux futures élections. Les millions de travailleurs ont, en quelques semaines, acquis une conscience politique que des dizaines de campagnes



Le Vendredi 24 Mai 1968, à la Place du Capitole.

électorales ne leur avaient jamais donnée. Après une grève qui a duré trois semaines et des résultats souvent maigres compte tenu de l'ampleur du mouvement, une telle démobilisation risque de faire retomber la combativité. D'autant que la « gauche » n'est même pas assurée de remporter une victoire électorale, la classe bourgeoise ayant le temps de battre le rappel de ses troupes et, par les campagnes d'intoxication — presse, radio — de ramener les classes moyennes à elle. Et encore, faudrait-il se demander quel profond changement pourrait réaliser un Mitterrand au pouvoir.

Pourtant, les grèves ne sont pas finies, les secteurs les plus combatifs peuvent tenir encore et, même, durcir leur position. Mais si dures que soient les luttes qui peuvent continuer, le contexte politique a changé; elles ne pourront relancer un mouvement d'ampleur nationale, car aucun parti politique ou syndical qui en aurait les moyens ne leur offrira des perspectives d'ensemble.

LES LIMITES DE CETTE SITUATION

Nous l'avons vu, si la situation était vraiment « pré-révolutionnaire », si la question du pouvoir ouvrier se posait concrètement dans les usines, dans les quartiers, aucun parti ou syndicat qui avait la force militante, politique de le faire (P.C., C.G.T.) n'avance des objectifs capables de radicaliser le mouvement et de lui offrir des perspectives révolutionnaires.

Quel rôle pouvait jouer le mouvement étudiant ? D'abord, il est évident que par sa place dans la société, le mouvement étudiant n'avait pas la possibilité d'entraîner les classes populaires vers la prise du pouvoir : seule la classe ouvrière dirigée par un parti révolutionnaire en est capable. Mais d'autres limites politiques ont freiné le mouvement étudiant. Il existe des groupes politiques — ces fameux « groupuscules » — qui, s'ils débordent parfois le milieu étudiant, y puisent tout de même leurs principales forces. Cette frange de militants s'était surtout formée au travers des luttes anti-impérialistes, retrouvant dans les révolutions cubaines, vietnamiennes, chinoises, des perspectives révolutionnaires qui rompaient l'actuel statu quo mondial. Sauf quelques exceptions, ces militants n'étaient pas encore intervenus de manière importante dans la lutte de classe en France : ainsi, ils ne peuvent pas toujours avancer des objectifs politiques et surtout offrir des organisations susceptibles de présenter des perspectives révolutionnaires à l'échelon national. Le mouvement étudiant s'en ressent lui-même parfois — à Toulouse notamment — par ses tâtonnements et un travail souvent empirique. Par contre, la jonction réelle entre les étudiants et les ouvriers a permis de créer une situation absolument nouvelle : la rencontre au travers d'une même lutte de militants ouvriers-étudiants qui ont eu la même compréhension pratique et politique des problèmes à résoudre.

Que faire ?

Nous disons, par ailleurs, que la situation politique change très rapidement : le front de la grève générale est brisé et des négociations, secteur par secteur, s'engagent. Non que la lutte soit achevée : des luttes très dures peuvent encore se mener dans les secteurs

les plus conscients, ou les plus défavorisés, par les négociations avec le patronat. Nous devons leur apporter tout notre soutien politique et matériel. Mais nous devons aussi nous préparer à d'autres tâches : au travers des comités d'action révolutionnaire dans les quartiers, au travers des contacts que nous avons pris dans les usines, les lycées, les écoles ou les campagnes, les militants les plus conscients doivent se regrouper pour approfondir leurs bases politiques communes, continuer à mener des actions en rupture avec le réformisme de la gauche traditionnelle et se préparer à offrir des objectifs révolutionnaires de lutte qui ne manqueront pas de reprendre, vu l'état économique dans lequel va se retrouver la France et le risque d'explosion qui peut très vite se produire dans les autres pays européens.

Le comportement des forces de « l'ordre » à Paris

La commission d'enquête de la Sorbonne fait état de 17 disparitions et de nombreux sévices subis par les manifestants. Le 5 juin, une commission composée d'étudiants et d'enseignants a tenu une conférence de presse consacrée au bilan des affrontements parisiens et surtout de leurs suites dans les commissariats. Une distinction a, en effet, été établie entre ce qui s'est passé sur les barricades ou au cours des combats de rue où les coups faisaient partie de l'action et ce qui s'est passé dans les commissariats. Il est possible de distinguer trois catégories de sévices exercés contre les manifestants ou les passants indépendamment des combats sur les barricades :

a) tout d'abord, de nombreuses personnes furent prises à partie alors qu'elles se trouvaient en dehors des points chauds et éloignées des manifestations;

b) les riverains du quartier latin qui furent pris à partie dans leur appartement même : les témoignages abondent de personnes qui affirment avoir vu des policiers en civil, revolver au poing, pénétrer chez elles à la recherche de manifestants;

c) enfin, la commission a recueilli les témoignages de personnes appréhendées au cours de ratissages et conduites dans des commissariats et surtout à l'ancien hôpital Beaujon et contre lesquelles les sévices les plus graves devaient être exercés.

Il n'est pas dans notre intention de faire appel à la sensibilité de la population en détaillant les sévices, mais il nous semble que la création d'une commission d'enquête officielle s'impose pour faire la lumière et promouvoir les sanctions qui s'imposeraient le cas échéant sur quatre points au moins :

a) que sont devenus les 17 manifestants disparus ?

b) des manifestants ont-ils été ou non contraints de sauter à la Seine ?

c) des femmes enceintes ont-elles été frappées et laissées sans soins pendant des journées entières ?

d) des manifestantes ont-elles subi des sévices « spéciaux » ?

Toute la lumière devrait être faite dans les plus brefs délais sur ces quatre points et l'enquête confiée

à une commission dont l'intégrité serait au-dessus de tous soupçons et dont nous proposons de confier la présidence à Casamayor.



Où sont les enragés ?

Etat de siège, mesures d'exception, etc...

La France vit sous un régime de démocratie libérale, mais comme les « libertés » universitaires n'avaient pas tardé à montrer leurs limites dès que les étudiants avaient entrepris de faire une critique radicale du système (à Toulouse même, nous avons vu de près ces limites avec la venue des C.R.S. à la fac de lettres, le 25 avril), le libéralisme politique a dévoilé son vrai visage avec le discours de De Gaulle du 30 mai. De Gaulle ayant parlé « pour maintenir la République » de prendre d'autres voies que le scrutin immédiat du pays, il faut, effectivement, se souvenir que la Constitution « libérale » de 1958 prévoit diverses mesures pour faire face aux situations exceptionnelles.

1° L'état de siège peut être déclaré en cas « de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée ».

Les effets sont les suivants :

a) transfert de l'autorité civile à l'autorité militaire pour les pouvoirs de police générale;

b) extension des pouvoirs de police : *droit de perquisition, jour et nuit*;

c) la compétence des tribunaux militaires est étendue à l'encontre des civils en matière de crimes et délits contre l'ordre et la paix publique, la sûreté de l'État, la constitution.

2° La mise en garde, cette mesure récente (elle a été élaborée en 1959 par ordonnance) peut être prise par décret en Conseil des ministres; elle est particulièrement mal définie : art. 3 : « la mise en garde consiste en *certaines* mesures propres à assurer la liberté d'action du gouvernement, à diminuer la vulnérabilité des populations... ». On appréciera la précision des « certaines mesures »... Un certain nombre de mesures sont énumérées dans les articles suivants, tout cela n'en demeure pas moins curieusement vague.

3° L'état d'urgence : la déclaration est là encore faite par décret pris en Conseil des ministres et seulement confirmée par le Parlement 12 jours après. (Que se passerait-il avec un Parlement dissous ?) Les effets les plus notables sont les suivants :

a) le préfet a le droit d'interdire la circulation, le séjour des personnes est réglementé, droit de fermer les salles de spectacle, tous les lieux de réunion. Le ministre de l'Intérieur peut demander la remise des armes et des munitions détenus par les particuliers. Le ministre de l'Intérieur peut assigner à résidence forcée;

b) des dispositions législatives spéciales peuvent donner des pouvoirs encore plus étendus: perquisition de jour et de nuit, contrôle de la presse.

Précisons encore qu'en mai dernier (1968) (prémonition?) le gouvernement a mis en place sur l'ensemble du territoire la nouvelle organisation de défense civile et économique créée par une ordonnance de 1959 qui rapproche les responsables civils et militaires pour les périodes de tension (!).

Gageons que l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercées par des *groupes organisés de longue main* trouveront à qui parler !

Sources : Colliard, « *Libertés publiques* »;

« *Le Monde* », 6 mai et 1^{er} juin 1968.

A propos du Chômage

« Quels sont donc ces milliers de personnes sans travail dans la région Midi-Pyrénées que l'on regroupe sous le titre général de « chômeurs »? On en distingue deux sortes :

1° les pré-retraités, c'est-à-dire les personnes ayant dépassé les 55 ans et qui pour des raisons diverses (incapacité physique, adaptation impossible, etc.) ne peuvent, après 30 années de travail, retrouver un emploi et auxquelles il faudrait donner des conditions de vie décentes avant la retraite;

2° les demandeurs d'emploi : en effet, être chômeur ce n'est pas être affecté d'une tare spéciale, c'est être à la recherche d'un emploi pour lequel on aurait les capacités requises; et cela vaut que l'on ait déjà travaillé ou non, que l'on ait 16 ans ou 35 ans, que l'on soit un homme ou une femme.

Pour trouver du travail, le demandeur d'emploi doit pouvoir bénéficier des services de la main-d'œuvre.

Ceux-ci devraient enregistrer ses préférences et ses capacités (psychologue, sociologue, etc.), l'informer des débouchés, des cours professionnels, des cours par correspondance, etc. Les offres d'emploi devraient être contrôlées et triées par les services de la main-d'œuvre de manière à ne laisser publier que les annonces correctes et d'éliminer les offres fallacieuses.

La recherche d'un emploi doit s'effectuer dans des conditions matérielles satisfaisantes. Pour cela il faut:

- a) une indemnité égale au S.M.I.G.;
- b) une exonération temporaire d'impôt;
- c) suspension des traites (1).

Parallèlement à une vigoureuse politique de plein emploi, les services de la main-d'œuvre doivent effectuer une information à la télévision et à la radio : formation et orientation, droits des demandeurs d'emploi.

Les services de la main-d'œuvre doivent informer les chefs d'entreprise des demandes d'emploi, veiller à centraliser les offres d'emploi et détruire les représentations péjoratives liées au chômage.

D'autre part, les travailleurs et les étudiants doivent être informés des risques de changements d'emploi inconsidérés, de la situation du marché de l'emploi et des démarches à entreprendre en cas de perte d'emploi.

Le problème des emplois réservés aux militaires à la retraite (confortable) devrait être repensé en fonction de la situation de l'emploi. »

Le texte précédent est celui d'un tract appelant à une réunion d'information organisée par l'Union des chômeurs de la Haute-Garonne. Il nous a paru important de le faire connaître, car il s'agit là de la seconde manifestation extérieure de la toute récente Union des chômeurs. En effet, il n'existait jusqu'au mois dernier aucune structure ni syndicale ni extra-syndicale dont le but ait été la défense des intérêts des chômeurs. La première lutte de cette Union a été consacrée à obtenir le versement de l'indemnité de

(1) Il s'agit des traites que doivent continuer à payer les chômeurs qui ont fait des achats à crédit. La suspension des traites durant la vacance d'emploi éviterait à bien des chômeurs d'avoir leurs biens de consommation durables vendus aux enchères à des prix dérisoires comme c'est trop souvent le cas.

chômage du directeur de l'A.S.S.E.D.I.C. en refusant l'utilisation de la grève comme prétexte. Le tract destiné aux chômeurs fait allusion à un certain nombre de structures inconnues pour beaucoup d'étudiants. Un bref bilan ne manque pas d'intérêt.

Le régime public d'indemnisation du chômage est un régime d'assistance dont la responsabilité est confiée aux collectivités locales. Ce régime dépendant essentiellement des mairies est organisé par l'État de manière à contrôler l'affectation de la main-d'œuvre, en effet, l'État, pour attribuer son aide aussi minable soit-elle, prend en considération non seulement la situation du chômeur, mais aussi l'endroit où il se trouve : tant pis pour le travailleur qui aurait la malchance de se trouver en chômage dans une commune où l'État estimait que la situation était bonne ! Ce régime est si peu satisfaisant qu'un système d'assurance a été institué par une convention entre les syndicats et le patronat en 1958. Ce régime est géré par l'Association pour l'Emploi dans le Commerce et l'Industrie (ASSEDIC). L'ASSEDIC assure la couverture du risque de chômage par la technique de l'assurance: elle prélève des contributions obligatoires chez toutes les entreprises. Cette technique revient à amputer la masse salariale totale d'une certaine portion qui est ensuite répartie entre les travailleurs sans emploi ! Technique déjà expérimenté avec le succès que l'on sait en ce qui concerne les assurances « sociales » ! Les résultats sont pitoyables : le versement aux chômeurs n'atteint, et encore dans les trois premiers mois, que 40 % du salaire; ce qui signifie que l'ASSEDIC de la Haute-Garonne versait en moyenne aux salariés ayant perdu leur emploi en 1965 la somme vertigineuse de 328,5 F. En cumulant l'assistance et l'assurance, un chômeur touche environ 450 F à 500 F par mois si son salaire antérieur correspond à la moyenne nationale (les chiffres étaient légèrement plus bas pour la région). Mais pour arriver à ce résultat, il faut que le chômeur engage des frais, supporte les complications inutiles résultant de la liquidation séparée des deux indemnités qui ne sont pas soumises aux mêmes règles d'ouverture des droits, d'appréciation du salaire, de durée des prestations. A Toulouse, un chômeur a compté que pour toucher ses prestations il ne lui fallait pas moins de 32 for-



mulaires!!! Il faut compter aussi avec la nécessité du pointage quotidien. Tout cela finit pratiquement par transformer le chômage, non plus en période de recherche d'un nouvel emploi, mais en un casse-tête de démarches et de questionnaires et gare à celui qui a oublié un papier ! Cela explique un des objectifs de l'Union des chômeurs pour qui le guichet et l'hygiaphone sont devenus de redoutables bêtes noires.

Dans ce rapide bilan des structures consacrées soi-disant à former une « armature nécessaire à une véritable politique de l'emploi », nous ne détaillerons pas les innombrables organismes destinés aux ministres en mal d'inauguration et permettant de glorifier la mobilité de l'emploi. En fait, malgré leur nombre, leur efficacité est insignifiante : en 1966, 3 000 ou 3 500 travailleurs ont bénéficié de l'aide de ces organismes, alors que le Plan évalue à 300 000 les travailleurs qui émigrent chaque année d'une région de programme à une autre !

A titre de comparaison, mentionnons que pour une population six fois plus faible, l'Office national du travail suédois a distribué 33 000 indemnités en 1965 pour le remboursement des frais de recherche d'un emploi, 22 000 pour la couverture des frais engagés par des travailleurs avant qu'ils touchent leur premier salaire et 3 500 indemnités de déplacement, soit plus qu'en France pour cette seule mobilité géographique !

Inutile d'insister lourdement : tout le monde a compris que la mobilité professionnelle et géographique, c'est très bien et encore mieux puisque les salariés se débrouillent comme ils peuvent pour en faire les frais !

Mais, au moins, pourrait-on espérer que pour trouver son nouvel emploi, c'est-à-dire au niveau de la mise en contact avec son nouvel employeur, le travailleur va bénéficier d'un service de placement public efficace. Or il n'en est rien et 21 % seulement des Français à la recherche d'un emploi font principalement confiance au service public de placement. Il faut dire que ceux-ci sont dans un état de misère et de délabrement impressionnant. On cite même le cas d'un bureau de main-d'œuvre dont les murs lézardés ont été tapissés d'affiches pour éviter les courants d'air. Quant aux effectifs, ils sont ridiculement insuffisants : 5 400 en 1964, alors qu'ils étaient 5 700

en 1948, ce qui fait 8 employés pour 100 000 habitants contre 37 en Grande-Bretagne et 59 en Allemagne Fédérale. Les résultats sont ceux que l'on peut attendre : 8 % seulement des embauches sont réalisés par les services officiels. Il faut être bien conscient des conséquences d'un tel état de fait :

1° derrière le service public de façade, le marché du travail est en réalité remis à l'initiative privée;

2° la rencontre entre offreurs et demandeurs d'emploi s'effectue dans les faits selon des procédures qui sont en principe interdites en raison des dangers qu'elles présentent pour les travailleurs :

a) l'affichage des propositions d'embauche aux portes des entreprises (interdit, en principe, car il ne permet pas de comparer les offres et pourtant couramment pratiqué) ;

b) les petites annonces sont le plus souvent anonymes ou domiciliées au journal : aucun contrôle ne peut s'exercer alors que la loi prévoit que toute annonce concernant l'emploi doit être visée par les services compétents; ainsi, les chômeurs de Toulouse, dont on a vu qu'ils avançaient une telle revendication, demandent simplement le respect de la loi. Le système des petites annonces place le demandeur d'emploi presque toujours dans une situation d'infériorité : les employeurs négligent de répondre et les candidats se bercent d'espoir.

D'autre part, certaines entreprises font des offres qui excèdent largement leurs besoins, à seule fin d'effectuer un écrémage des demandeurs d'emploi. (Si l'employeur a 10 emplois disponibles, qu'il en « offre » 20 et qu'il ait 30 candidats, il pourra effectuer une « sélection » d'abord et ensuite peser sur les salaires, puisque ce ne sont pas les candidats qui manquent !);

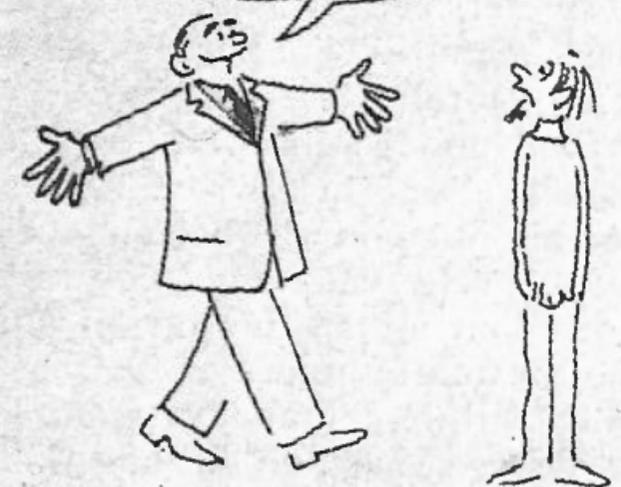
3° la carence des services publics a entraîné le développement des bureaux privés de sélection dans des conditions plutôt discutables :

a) les psychologues qu'ils emploient ne se sont dotés d'un Code de déontologie qu'en 1967;

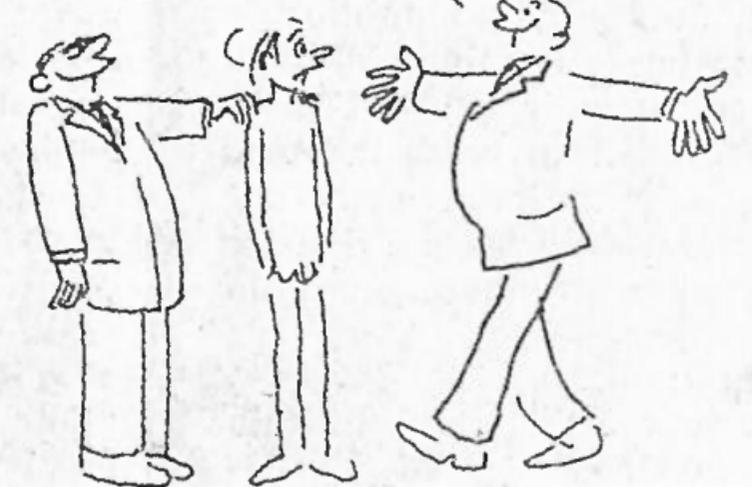
b) l'activité des bureaux privés n'est pas réglementée et les travailleurs restent exposés à l'incompétence et surtout à l'indiscrétion de certaines officines qui ne font pas toujours la distinction entre le contrôle des aptitudes professionnelles et l'enquête sur la vie



AU NOM DU GOUVERNEMENT
JE TE REMERCIE SALE
TRUBLION ENRAGÉ
MINORITAIRE.



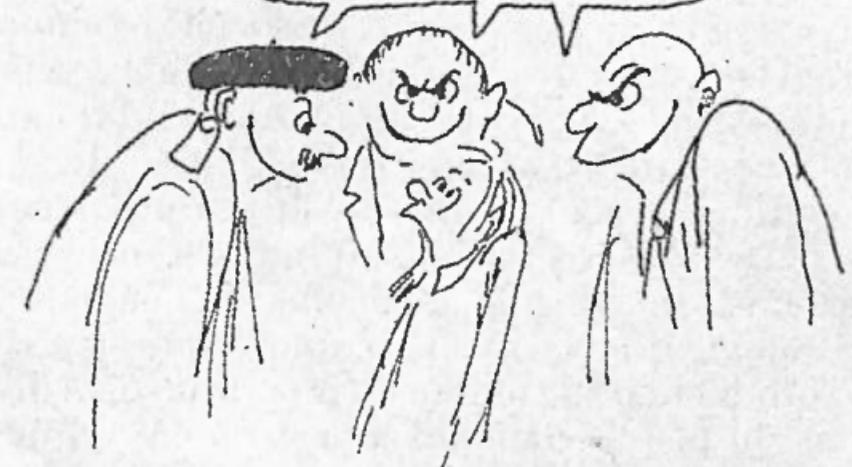
AU NOM DU PARTI, JE TE
FÉLICITE SALE AVENTURIER
GAUCHISTE PSEUDO-RÉVOLUTIONNAIRE
GERMAND-BOURGEOIS.



AU NOM DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE.
VIVE TOI! SALE ÉTUDIANT BIDON,
SCIEUR DES PILIERS-MAÎTRES DE
NOTRE MONDE: L'UNIVERSITÉ, LA JUSTICE,
L'ÉGLISE, L'ARMÉE..



CAR ENFIN, GRACE À TOI
ET POUR LA PREMIÈRE FOIS.
NOUS SOMMES TOUS D'ACCORD
SUR CE QU'IL CONVIENT DE
FAIRE...



... AU SUTET DE TON AVENIR.



WOLINSKI

privée, les opinions, le bulletin de vote, etc., indiscretion calculée ?

Ce bilan ne visait qu'à donner une information sur la façon dont sont traités actuellement les chômeurs, nous proposons d'éclaircir ultérieurement les mécanismes du chômage dans le système capitaliste.

RUDI DUTSCHKE et les événements de Prague

Peu de temps avant l'attentat dont il a été victime à Berlin, Rudi Dutschke s'était rendu à Prague. A son retour, il a donné à un journal allemand, *Konkret*, l'interview suivante.

Q. — D., il est clair qu'il y a un parallèle entre les luttes anti-autoritaires des étudiants à Berlin-Ouest et en Allemagne Fédérale et le mouvement anti-dogmatique des étudiants qui luttent également pour une démocratie en Tchécoslovaquie et en Pologne. Qu'en pensez-vous ?

R. — Dans les pays du camp socialiste, à l'exception des républiques populaires de Chine et de Cuba, il s'est créé une structure générale socialiste et autoritaire en raison du dogmatisme de la direction politique, de la distance entre le parti et les masses, du système de décision unilatérale venant d'en haut et en l'absence d'une inter-action créatrice entre le parti et les masses. Cette structure n'est plus déterminée par les conditions d'appropriation du capital et la séparation du travail salarié et du capital comme chez nous et peut donc être brisée par l'action créatrice des masses, par la spontanéité venant d'en bas. Les partis communistes de ces pays ont dans le passé exercé de façon contre-révolutionnaire leur fonction d'éducateur et d'enseignant des masses. Ils ont trahi le principe d'organisation marxiste révolutionnaire essentiel : « l'éducateur doit être éduqué » (thèse sur Feuerbach).

Par la nationalisation des biens de production, une « révolution de la base » a eu lieu dans ces pays. Mais il n'y a pas eu parallèlement à cette « révolution de la base », une révolution de la conscience, la nationalisation est une condition de possibilité pour une nouvelle société socialiste, mais n'est pas cette dernière. La véritable amorce de la théorie socialiste ne se réaliserait que lorsque la nationalisation se transformerait en une pression des masses vers un système associatif, c'est-à-dire que la révolution de la base doit être complétée par une révolution des super-structures, une espèce de révolution culturelle transitoire et durant cette phase l'essentiel serait la démocratisation provenant d'une poussée d'en bas. Peut-être la Tchécoslovaquie a-t-elle atteint ce point.

En revanche, nous, dans le capitalisme avancé, nous avons d'abord à effectuer une révolution de la base qui fera sauter la structure capitaliste. A l'opposé de la théorie révolutionnaire marxiste traditionnelle c'est d'abord la révolution de la super-structure qui a lieu chez nous. Nombreux sont parmi nous ceux qui considèrent le combat anti-autoritaire des étudiants comme un combat de la révolution culturelle, combat

qui ne peut plus accepter les règles du jeu de la société bourgeoise.

Q. — Voyez-vous un espoir pour le futur dans le fait que les étudiants luttent contre les structures autoritaires dans les deux camps ?

R. — Avec le début d'une démocratisation par la base en Tchécoslovaquie, une nouvelle possibilité historique est donnée pour la révolution de notre société. La conscience des masses dans le capitalisme avancé pouvait être constamment faussée par les partis et les représentants de l'ordre établi utilisant la représentation d'un pouvoir dogmatique et terroriste dans les pays socialistes. Leur base idéologique — l'anti-communisme aveugle — perd ainsi sa dernière parcelle de vérité.

Q. — Quels dangers voyez-vous par ailleurs dans les tendances à la libéralisation en Tchécoslovaquie ?

R. — Il y a, en tous cas, le danger que les forces démocratiques dans les pays socialistes tombent dans une glorification momentanée des formes démocratiques bourgeoises (libéralisation). Les pratiques non-démocratiques antérieures de la direction du parti en sont essentiellement la cause. La présentation simpliste du capitalisme qui n'analysait plus les dernières mutations du capitalisme dans une perspective historique conforme à l'analyse marxiste sera le plus grand danger en ce qui concerne la pénétration des tendances anti-socialistes. En effet, une pratique terroriste et dogmatique et les possibilités contre-révolutionnaires se conditionnent réciproquement.

Q. — Voyez-vous la nécessité d'un travail commun entre les étudiants des divers pays ?

R. — Il serait vraiment très important de discuter dans des rencontres et des conférences communes de l'influence réciproque des luttes anti-autoritaires chez nous et des luttes anti-dogmatiques dans le camp socialiste. Une stratégie révolutionnaire démocratique devrait mettre au centre le but commun, c'est-à-dire l'atteinte d'une réelle démocratie par la base dans tous les pays.

Q. — Qu'entendez-vous, vous et vos amis, par une démocratie révolutionnaire socialiste ?

R. — La démocratie n'est pas la possibilité formelle pour un citoyen de pouvoir chaque année ou tous les quatre ans voter pour les partis établis, sans alternative. Il n'y a de démocratie que dans le pouvoir conscient des individus dans la société de pouvoir la contrôler en permanence; l'hypothèse de la démocratie est donc un homme conscient et créateur, un homme avec des besoins et des intérêts nouveaux, avec une structure de caractère anti-autoritaire, avec la capacité permanente de considérer la société comme faite par lui et devant être dominée par lui. Dans les pays capitalistes il ne peut y avoir qu'une marge démocratique de concessions qui à l'intérieur du système est autorisée dans l'intérêt du maintien de l'ordre et du pouvoir. Mais socialisme autoritaire et démocratie s'excluent de la même façon. Une démocratie par la base ne peut être envisagée que comme une démocratie de producteurs, comme démocratie des diverses factions du peuple dans les divers domaines de la société. Il s'agit de créer une spontanéité démocratique

consciente qui parte de la base, qui contrôle en permanence les organes de direction provisoire et peut si nécessaire les destituer.

Dans la tradition socialiste révolutionnaire, ce modèle de démocratie a été compris comme la démocratie des conseils. Elle n'est pas formelle et ne doit pas être assurée par des mécanismes organisateurs. Elle ne peut se former que dans la confrontation permanente avec les dogmatiques et autoritaires et dépend de la prise de conscience et du degré de conscience des masses. Les représentants provisoires des entreprises, des écoles, des usines et des administrations doivent être soumis de façon impérative au contrôle permanent de la base. Le meilleur livre de Lénine, « L'état et la révolution », ne met malheureusement pas la problématique du rapport du parti et des représentants directs (conseils) au centre de la discussion théorique.

Une théorie de la démocratie socialiste devrait repenser de façon nouvelle justement les rapports du parti et de la classe, les rapports du parti et des conseils et devrait les discuter comme seule alternative à la pratique terroriste et dogmatique.

Q. — Est-ce que vous considérez la formation de fraction à l'intérieur du parti communiste comme nécessaire ?

R. — L'interdiction de fractions par Lénine à l'intérieur du parti communiste (mars 1921) était pensée comme une mesure d'urgence provisoire nécessaire pour sauver la révolution. La direction qui a succédé à Lénine a abusé de cette interdiction pour opprimer les alternatives socialistes. Il est grand temps de renoncer à cette pratique du Komintern et d'autoriser les fractions à l'intérieur du parti. D'ailleurs, nous pensons qu'une démocratisation réelle partant de la base ne peut pas aujourd'hui avoir lieu au-delà du parti ou en détruisant le parti.

Q. — Ne voyez-vous pas un danger dans l'abus contre-révolutionnaire d'une telle possibilité de former des fractions ? Les limites de la liberté de ceux qui pensent autrement peuvent-elles être clairement déterminées ?

R. — La définition de Rosa Luxembourg, « la liberté est la liberté de celui qui pense autrement », n'est pas un plaidoyer pour la liberté des fascistes, c'est-à-dire que Rosa parle pour l'épanouissement de la démocratie sur le principe — qui ne doit plus être remis en cause — d'une base socialiste. Nous socialistes nous ne voulons pas détruire la démocratie, mais la développer au maximum, c'est-à-dire que différentes interprétations socialistes de la réalité doivent être possibles pour permettre ainsi l'épanouissement de la démocratie. A l'intérieur d'un concept de démocratie socialiste, il ne doit naturellement pas y avoir de place pour la contre-révolution. Mais il ne doit pas non plus être laissé à quelques bureaucrates le soin de déterminer ce qui est contre-révolutionnaire. On raconte qu'à Cuba la C.I.A. a dû détruire ses réseaux parce qu'elle ne trouvait plus de collaborateurs dans le peuple cubain. C'est dire que la condition préalable au mouvement de défense contre la contre-révolution est la conscience révolutionnaire des masses. Si les masses peuvent se reconnaître dans la société comme acteurs, comme forces déterminantes et

agissantes et non plus comme objets non majeurs de la bureaucratie du parti, si elles peuvent jour après jour déterminer leur propre destin, elles représenteront la résistance décisive aux activités contre-révolutionnaires. Une police secrète anonyme qui peut sans contrôle et sans confiance de la base dénoncer les gens comme contre-révolutionnaire n'a plus besoin de protéger la révolution, mais au contraire ce sont les gens eux-mêmes qui sauront protéger leurs conquêtes révolutionnaires.

(Suite au Numéro 4.)

La dualité de pouvoir

(L'article que l'on va lire a paru en novembre 1967 dans une revue que nous ne mentionnerons pas puisque nous sommes opposés à la publicité (1), il nous a paru important de le reproduire pour son contenu et aussi pour la remarquable analyse des bureaucraties syndicales qu'il présente et qui vient de recevoir au cours de ce mois de mai une éclatante confirmation.) (N. de la R.)

Pour Lénine, une situation révolutionnaire se définit en fonction de 3 critères essentiels : en premier lieu, il faut que la société subisse une grave crise du pouvoir. Les classes dominantes, l'appareil étatique ne peuvent plus gouverner comme précédemment. En second lieu, il faut que les classes populaires aient surmonté leur résignation et soient conscientes de leur force et de leurs intérêts de classe. Les classes dominées ne supportent plus d'être gouvernées comme précédemment. Enfin, il faut que les classes intermédiaires (petite et moyenne bourgeoisie) connaissent un sort difficile et n'entrevoient de salut que dans des changements radicaux.

Lorsque ces trois conditions se trouvent réunies, la société connaît une situation pré-révolutionnaire. Les diverses classes sociales entrent en lutte intense. Au cours de leurs affrontements, elles gagnent en cohésion, organisation et conscience. Leurs exigences deviennent qualitativement nouvelles et le problème qui surgit partout est le problème clé de toute révolution : qui l'emportera des deux classes antagonistes dans leur lutte pour le pouvoir ?

1. LE POINT DE VUE REFORMISTE

Les sociaux-démocrates et les staliniens (ancienne et nouvelle manière) nous enseignent que la conquête du pouvoir dépend pour l'essentiel du bulletin de vote. La société comporte un certain nombre de « centres de décision » (municipalités, conseils généraux, parlement, assemblées, commissions diverses...). Ces centres de décision se trouvent ordinairement dominés par la bourgeoisie qui les utilise à ses fins propres. Mais ils peuvent tout aussi bien être investis par le mouvement ouvrier qui en fera alors des positions de contre-pouvoir. Dominés par les syndicats, les centres de décision économiques et politiques fonctionneront au profit des travailleurs, en contradiction avec la logique capitaliste.

Le point commun de tous les réformistes, qu'ils soient subtils ou grossiers, c'est d'assigner comme objectif stratégique au mouvement ouvrier, la conquête des « centres de décision » de l'Etat bourgeois.

C'est pourquoi tous les réformistes commencent par

remettre en cause, implicitement ou explicitement, la théorie marxiste de l'Etat. L'Etat et ses centres de décision ne sont plus des organes d'agression aux mains de la bourgeoisie, destinée à perpétuer au moindre frais l'ordre existant. Ils constituent des formes neutres, au-dessus des classes, que chacun peut exploiter à son profit.

2. LE POINT DE VUE REVOLUTIONNAIRE

Ce que nous enseigne précisément la révolution russe, c'est que l'accèsion au pouvoir ne passe pas par la conquête des centres de décision étatique existants, mais que les classes antagonistes qui s'affrontent s'organisent pour la lutte et ce faisant construisent spontanément leurs propres organes de pouvoir, leurs propres « centres de décisions ». Au cours des luttes qu'ils livrent (grèves, manifestations, etc.) les travailleurs sont amenés à constituer sur leurs lieux de travail et d'existence des comités d'usine, des conseils de quartier, des groupes d'auto-défense, qui forment les embryons du pouvoir ouvrier dans les entreprises et les faubourgs. La bourgeoisie de son côté, s'efforce d'affermir au maximum le vieil édifice étatique (quand bien même est-il demeuré tsariste !) afin de se protéger des non-possédants. L'effondrement du pouvoir central, instaure une situation de double pouvoir. Les conseils ouvriers de quartiers et d'usines se fédèrent et désignent des représentants aux soviets centraux qui exercent les fonctions étatiques au niveau municipal, régional, national.

Les classes privilégiées font bloc alors pour réduire le pouvoir ouvrier naissant. Les moyens employés vont du sabotage économique à l'organisation d'armées blanches. Les deux pouvoirs ne peuvent coexister longuement. La situation de dualité de pouvoir est une période brève où chaque camp rassemble ses forces avant l'épreuve décisive. Les heurts sporadiques entre le pouvoir ouvrier et le pouvoir bourgeois ne sont que les préludes à la confrontation finale. Au terme de cette confrontation, le double pouvoir n'existe plus : ou bien le prolétariat est vaincu, ses milices écrasées, les soviets dissous, et alors s'instaure une période de réaction blanche; ou bien le prolétariat victorieux brise les organisations de la bourgeoisie et institue une dictature de classe.

DUALITE DE POUVOIR ET SITUATION REVOLUTIONNAIRE

Cette polarisation extrême des forces sociales en période pré-révolutionnaire, qui donne lieu au surgissement du double pouvoir, n'est en aucune façon un phénomène spécifiquement russe. Elle découle au contraire de la logique même de toute lutte de classe exacerbée. Dans de nombreuses grandes grèves, d'ampleur nationale, il y a des embryons de double pouvoir qui apparaissent. Des régions industrielles entières sont aux mains des travailleurs organisés en comités de grève. Ces comités assurent le maintien de l'ordre, le ravitaillement, l'expédition des affaires courantes, l'auto-défense des ouvriers contre les bandes fascistes et la police. En Allemagne en 1918 et 1923, en Angleterre en 1926, en France en 1936 et surtout en 1944, en Belgique en 1960-61, pour ne citer que quelques cas de tels embryons de double pouvoir se sont indiscutablement constitués. Dans une telle situation le rôle d'un parti révolutionnaire est de mettre en avant des mots d'ordre permettant l'unification et la généralisation des luttes, sur des objectifs incompatibles avec le bon fonctionnement de l'économie capitaliste. Des plus larges secteurs de la classe font leurs, alors, des exigences impliquant la destruction de l'ordre existant et pour la

première fois comprennent qu'il n'y a pas de solutions durables à leurs problèmes que dans un cadre social foncièrement différent.

Les bureaucraties ouvrières, au contraire, sont affolées par l'ampleur du mouvement, que généralement elles n'ont pas prévu et ne contrôlent pas. Leur souci primordial est d'éviter le débordement et de reprendre le contrôle des masses. A cette fin, elles s'efforcent de morceler le mouvement en de multiples luttes catégorielles et de le faire cesser « dès que satisfaction a été obtenue » sur quelques points. Il ne sera jamais trop tard ensuite pour capitaliser le mécontentement populaire sur le plan électoral et revenir plus nombreux que jamais siéger dans les « centres de décision » de l'Etat bourgeois sauvé de « l'anarchie ».

La lutte de classe poussée à son plus haut niveau d'intensité provoque une situation de double pouvoir. L'étude de la Révolution russe permet de comprendre comment une telle situation se forme et quelles tâches se trouvent alors posées au mouvement ouvrier. La façon dont Lénine et Trotsky ont abordé et résolu ces tâches reste riche d'enseignement pour les militants d'avant-garde, conscients de ce qu'un jour ou l'autre, ils se trouveront confrontés à des problèmes de même nature.

Les Nouvelles Galeries et salaires au pourcentage

Le personnel des Nouvelles Galeries peut être divisé en deux catégories : ceux qui perçoivent un salaire fixe et ceux qui sont rémunérés selon un certain pourcentage du chiffre d'affaire qu'ils contribuent à réaliser.

Cette dernière catégorie se trouve particulièrement défavorisée par rapport à la première en cas d'augmentation des salaires selon le taux horaire. En effet, rien n'indique que le chiffre d'affaires soit destiné à augmenter, et encore s'il augmentait cela impliquerait pour le personnel une augmentation du travail fourni, travail qui resterait payé au même taux. Telle est, en particulier, la situation du personnel de la Cafeteria et du Snack-bar. C'est pourquoi un certain nombre d'étudiants ont décidé, jeudi 6 juin, à midi, d'appuyer les revendications du personnel au pourcentage en entreprenant une espèce de grève du zèle des consommateurs. Il s'agissait pour eux, en s'installant aux N.G. comme de simples consommateurs, mais en prenant des consommations particulièrement réduites, de contraindre la direction des N.G. à prendre en considération les revendications du personnel. Bien sûr, cette occupation ne pouvait pas ne pas entraîner une certaine gêne parmi les habitués du snack; ceux-ci auront, sans doute, compris la nécessité de telles actions. D'ailleurs, à 12 h 30, la direction des N.G. se déclarait disposée à satisfaire les revendications du personnel et les étudiants évacuaient les lieux; aucun incident ne s'était produit. Le mouvement du 25 avril, conscient de la perte financière qu'ont pu subir les employés du snack, a, aussitôt, organisé une collecte à la Fac de lettres et il tient cette somme à la disposition du personnel des N.G. à sa permanence.

**IL FAUT LAISSER LES ENSEIGNANTS ENSEIGNER,
LES ETUDIANTS ETUDIER,
LES TRAVAILLEURS TRAVAILLER,
ET LES EXPLOITEURS EXPLOITER !**